

Informations déclarant

Nom Prénom LESCOULES VERONIQUE
Adresse email veronique.lescoules@lafforgue-materiaux.fr

Informations entreprise/UES

Structure Entreprise
Tranche effectifs De 50 à 250 inclus
Raison sociale LAFFORGUE MATERIAUX
Siren 546480179
Code NAF 46.73A - Commerce de gros (commerce
interentreprises) de bois et de matériaux de
construction
Adresse RUE DU TARRASTE 31800 VALENTINE

Informations calcul et période de référence

Année au titre de laquelle les indicateurs sont
calculés 2025
Date de fin de la période de référence 31/12/2025
Nombre de salariés pris en compte pour le calcul
des indicateurs 121

Indicateur relatif à l'écart de rémunération

Modalité de calcul Par catégorie socio-professionnelle
Résultat final en % 7.8
Population envers laquelle l'écart est favorable Hommes
Nombre de points obtenus 31

Indicateur relatif à l'écart de taux d'augmentations individuelles

Résultat final en %	0
Résultat final en nombre équivalent de salariés	0
Population envers laquelle l'écart est favorable	Égalité
Nombre de points obtenus sur le résultat final en pourcentage	35
Nombre de points obtenus sur le résultat final en nombre de salariés	35
Nombre de points obtenus à l'indicateur	35

Indicateur relatif au % de salariées ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé maternité

Motif de non calculabilité	Absence de retours de congé de maternité (ou d'adoption) au cours de la période de référence
----------------------------	--

Indicateur relatif au nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 salariés ayant perçu les plus hautes rémunérations

Résultat en nombre de salariés du sexe sous-représenté	3
Sexe des salariés sur-représentés	Hommes
Nombre de points obtenus	5

Index égalité professionnelle

Total de points obtenus	71
Nombre de points maximum pouvant être obtenus	85
Résultat final sur 100 points	84

Publication des résultats obtenus

Date de publication	27/02/2026
Site Internet de publication	https://lafforgue-materiaux.fr/

Objectifs de progression

Objectif Indicateur écart de rémunération

L'entreprise se fixe pour objectif de réduire progressivement l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes pour atteindre un écart inférieur ou égal à 5 % d'ici 2027, puis inférieur ou égal à 3 % à horizon 2028.

Des analyses annuelles par catégorie socio-professionnelle seront réalisées.

Objectif Indicateur dix plus hautes rémunérations

L'entreprise se fixe pour objectif d'augmenter la représentation des femmes parmi les dix plus hautes rémunérations, avec une cible minimale de quatre femmes à horizon 2027.

Cet objectif sera soutenu par une politique active de promotion interne et de recrutement de talents féminins.

Date de publication des objectifs

23/03/2026